



- ✓ Quelques conseils et ressources pour construire ou affiner son projet d'orientation
- ✓ Un calendrier en 3 étapes :
 1. Inscription et formulation des vœux
 2. Confirmation des vœux
 3. Admissions



Formuler des vœux

ambitieux

Ne pas s'autocensurer
Viser des formations exigeantes

motivés

Un vœu doit correspondre à une
envie, une appétence

éclairés

Connaître la formation demandée :
contenu, attendus, critères de
sélection, débouchés

choisis

Un choix à la fois personnel et concerté
(famille, entourage, professionnels...)

réalistes

Adéquation des résultats, critères
géographiques, financiers

diversifiés

Faire une liste large et variée de
formations, avec une forme de hiérarchie

Ressources numériques

<https://www.parcoursup.fr/>



C'est quoi? Calendrier Les formations Questions fréquentes Contact



20 DÉCEMBRE - 22 JANVIER
Découverte
des formations

22 JANVIER - 14 MARS INCLUS
Inscription et
formulation des vœux

15 MARS - 3 AVRIL INCLUS
Confirmation
des vœux

15 MAI - 19 JUILLET
Phase
d'admission

Je m'informe et je consulte l'offre de formation



Je m'informe sur les filières, les formations et leurs débouchés sur Terminales2018-2019.fr

🔗 Visiter le site



Je parle de mon projet d'orientation avec mon professeur principal et je participe aux salons étudiants dans ma région



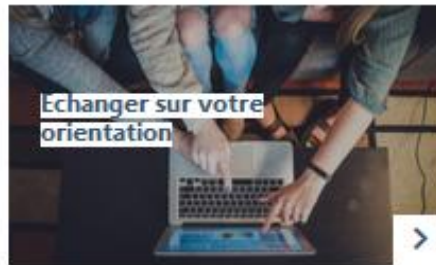
Je consulte l'offre de formation complète sur Parcoursup

Près de 14 000 formations avec l'organisation des enseignements, les attendus et les critères d'examen des dossiers

🔍 Chercher une formation

Un site internet

Une appli pour smartphone



Tweets de @parcoursup_info

Suivez-nous sur les réseaux sociaux



Des comptes Facebook, Twitter, Snapchat

<http://www.terminales2018-2019.fr/>



Ressources numériques



<https://www.monorientationenligne.fr/qr/index.php>

Ressources numériques

<http://www.terminales2018-2019.fr/Choisir-mes-etudes/Au-lycee-au-CFA/Des-MOOC-pour-mieux-s-orienter-dans-l-enseignement-superieur?id=951484>



Des cours en ligne gratuits pour découvrir certaines filières

Ressources numériques

<https://inspire-orientation.org/>



- ✓ Des pistes d'études personnalisées en fonction de son profil
- ✓ Des étudiants éclaireurs qui répondent à vos questions
- ✓ Des fiches complètes et des témoignages

Entretiens personnalisés d'orientation

Rendez-vous avec un **psychologue de l'Éducation nationale**

- Connaissance des filières, des contenus et des modalités d'accès
- Techniques d'entretien et de bilan
- Extérieur à la classe et à l'évaluation



Un apport complémentaire

Rendez-vous avec l'un des deux **professeurs principaux**

- Connaissance du niveau des élèves et des compétences acquises
- Connaissance des exigences dans le supérieur
- Recul sur le devenir des anciens élèves

Ressources extérieures

Salons généralistes ou spécialisés

Journées portes ouvertes :

- Préparer sa visite
- Émarger ou demander une attestation de présence le cas échéant

<http://kitpedagogique.onisep.fr/forum-orientation>

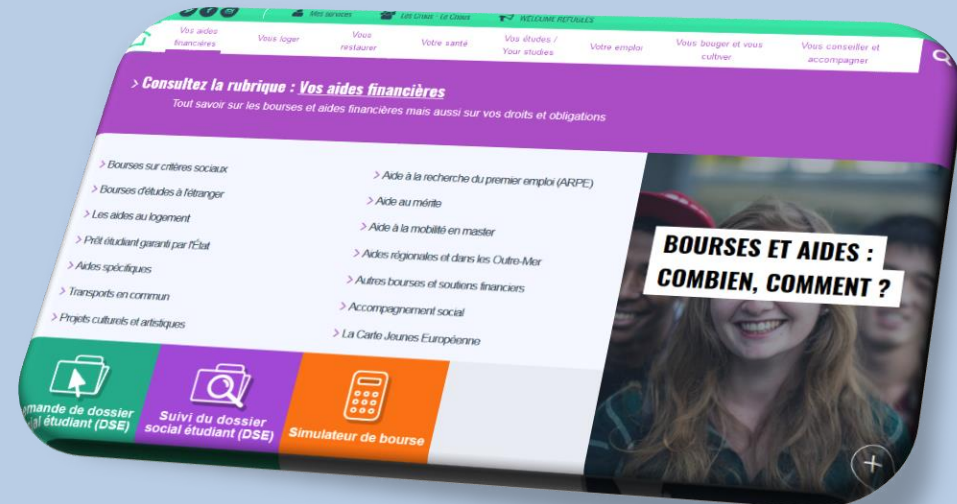
Bourses / logement

<https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/>

Simulateur de bourse

Dossier unique

Du 15 janvier au 15 mai



Parcoursup : pour quelles formations ?

Licences
PACES

BTS

IUT

CPGE

DNMADE

IFSI

Écoles
d'ingénieurs

Quelques écoles
de commerce

***14 000 formations sur tout le territoire
Public / Privé
En formation initiale / en apprentissage***

Quelles formations hors Parcoursup ?

Des écoles de
commerce
Concours Sésame,
Accès, Link...

Sciences Po Paris
IEP

Université
Paris
Dauphine

Écoles
spécialisées

***Contactez directement les établissements
Vérifiez le calendrier et les modalités d'admission***

Calendrier

22 janvier → 14 mars : inscription et **saisie des vœux**

15 mars → 3 avril : finalisation des dossiers avec les éléments demandés et **confirmation** des vœux

15 mai → 19 juillet : phase d'**admission**
(propositions et réponses, inscriptions)

***Ne pas attendre les derniers jours
Prévoir du temps pour chaque étape***

Dès le 22 janvier : s'inscrire

1. Une **adresse électronique** valide
2. Le **n° national** (INE), qui figure sur le bulletin trimestriel (disponible sur Pronote)
3. Si vœux en prépa avec internat ou pour une simulation de bourse, dernier **avis d'imposition**

Tous les élèves s'inscrivent et formulent des vœux, même s'ils privilégient une formation hors Parcoursup

Dès le 22 janvier : s'inscrire



parcoursup
Entrez dans l'enseignement supérieur



INFO FLASH : Saisissez vos vœux à partir du **22 Janvier**.

C'est quoi ? Le calendrier Boite à outils

Contact

N°

- M.



Inscription

Scolarité

Apprentissage

Vœux

Identité

Etat Civil

Coordonnées

Mot de passe

Adresse e-mail

Représentants légaux

Critères Sociaux

Sportif Artiste

L'espace inscription vous permet de consulter les informations de votre dossier d'inscription à tout moment : cliquez sur la rubrique appropriée dans le menu ci-dessus pour consulter les informations correspondantes.

Vous pouvez également modifier ces informations jusqu'au 02 avril 2018, seules vos coordonnées resteront modifiables au delà de cette date.

La saisie des bulletins scolaires, pour les candidats concernés, pourra se poursuivre au-delà de cette date, si la date du conseil de classe le nécessite.

Vérifier les informations

Numéros de portable
et mail parents

Questions ?

Dès le 22 janvier : s'inscrire

Vérifier les éléments déjà remplis dans le dossier :

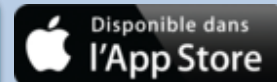
- ✓ État civil, adresse, scolarité
- ✓ Notes et appréciations de 1^{ère}

Compléter le dossier :

- ✓ Ajout d'une adresse électronique ou d'un numéro de portable (parents)
- ✓ Rubrique « Activités et centres d'intérêt » (facultatif)



Pensez à télécharger l'application pour smartphone



Du 22 janvier au 14 mars : saisie des vœux

- ✓ 10 vœux ou vœux multiples
- ✓ Pour les vœux multiples, 20 sous-vœux au total (hors écoles, PACES IdF, IFSI...)
- ✓ Pas de hiérarchisation des vœux à saisir
- ✓ Pour l'apprentissage, jusqu'à 10 vœux supplémentaires

Du 22 janvier au 14 mars : saisie des vœux

- ✓ Sélectionner les vœux à partir du moteur de recherche
- ✓ Lire attentivement la fiche de chaque formation sélectionnée :
 - Contenu et organisation des enseignements
 - **Connaissances et compétences attendues**
 - **Critères de sélection**
 - Dates des journées portes ouvertes ou des journées d'immersion
 - Contact d'un responsable pédagogique, d'un référent handicap et d'étudiants ambassadeurs
 - Affichage du secteur géographique (pour les licences et PACES)
 - Affichage du nombre de places proposées en 2019
 - **Affichage du nombre de candidats et du nombre d'admis en 2018**
 - Affichage des taux de passage en 2ème année et de réussite selon le bac, des débouchés et des taux d'insertion professionnelle

Focus sur les vœux multiples

Pour certaines formations, le lycéen peut faire des vœux multiples :

- Un vœu multiple permet de regrouper au sein d'un même vœu plusieurs établissements qui proposent la même formation (= sous-vœux).
- **Un vœu multiple compte pour un seul vœu** parmi les 10 possibles.
- A l'intérieur d'un vœu multiple, le lycéen peut sélectionner une ou plusieurs formations sans les classer.
- **20 sous-vœux** au total (hors écoles, PACES Île-de-France, IFSI)

Focus sur les vœux multiples : BTS, DUT, DN MADE, DCG

Ils sont **regroupés par spécialité à l'échelle nationale** (exemple de vœu multiple : BTS Comptabilité gestion)

- Chaque établissement proposant une même spécialité correspond à un sous-vœu d'un vœu multiple.
- Pour demander une spécialité de BTS ou DUT, le lycéen formule un vœu multiple et peut choisir **jusqu'à 10 sous-vœux maximum**.

Exemple : Adrien demande le DUT « Informatique » dans 7 établissements

→ Dans le décompte total d'Adrien, ces demandes comptent pour 1 vœu et 7 sous-vœux quelle que soit leur localisation

Focus sur les vœux multiples : CPGE

- Les prépas sont regroupées par voie à l'échelle nationale (exemple de vœu multiple : CPGE voie MPSI).
- Chaque établissement proposant une même voie de CPGE correspond à un sous-vœu d'un vœu multiple.
- Pour demander une voie de CPGE, le lycéen formule un vœu multiple et peut choisir jusqu'à 10 sous-vœux maximum.
- La demande d'une CPGE d'un même établissement avec **et** sans internat compte pour un seul sous-vœu.

Exemple : Chloé demande la CPGE « MPSI » dans les établissements suivants

- Lycée A à Versailles sans internat
- Lycée B à Paris avec internat **et** sans internat
- Lycée C à Toulouse avec internat **et** sans internat

→ Dans le décompte total de Chloé, ces demandes comptent pour 1 vœu et 3 sous-vœux quelle que soit leur localisation

Focus sur les vœux multiples : Santé

PACES Île-de-France

- Les 7 sous-vœux (correspondant aux 7 UFR médicales franciliennes) ne sont pas comptés dans le nombre total de sous-vœux autorisé dans le cadre des vœux multiples (fixé à 20).
- Il est **vivement conseillé de formuler un sous-vœu pour chaque UFR francilienne.**
- Même principe pour les **IFSI** (soins infirmiers) et les **EFTS** (travail social), sans limite du nombre de sous-vœux. Ces établissements sont regroupés géographiquement au sein d'un même vœu.

Focus sur les vœux multiples : Écoles

Les écoles d'ingénieurs et de commerce :

- Elles peuvent se regrouper par réseaux d'établissements pour recruter leurs futurs étudiants à partir d'un concours commun.
- Le lycéen qui demande ce type d'école formule un vœu multiple.
- Chaque école du réseau correspond à un sous-vœu.
- Le nombre de sous-vœux n'est pas limité.

Focus sur les vœux multiples : Licences

- ✓ **Certaines licences** peuvent également être regroupées par mention à une échelle régionale.

Exemple : Droit en Île-de-France

- ✓ Chaque université proposant la même mention correspond alors un sous-vœu.
- ✓ Il est possible de formuler jusqu'à 10 sous-vœux au sein de ce vœu multiple.

Licences Droit & Sciences : un questionnaire

Des questionnaires d'auto-évaluation pour aider les lycéens dans leur réflexion :

- > **Des outils informatifs et pédagogiques** : ces questionnaires permettent d'avoir un premier aperçu des types de connaissances et de compétences à mobiliser dans la formation demandée.
- > **Des questionnaires qui ne concernent que certaines formations** : Licence de Droit ou l'une des 14 mentions de Licences scientifiques, que la licence fasse ou non partie d'un portail
- > **Des questionnaires obligatoires mais dont les résultats restent confidentiels** : avoir répondu à ce questionnaire est une condition de recevabilité du dossier. Les résultats au questionnaire ne sont communiqués et n'appartiennent qu'au seul candidat ; ils ne sont en aucun cas transmis aux universités.

Des questionnaires à remplir pour finaliser son dossier jusqu'au 3 avril

- > **Des questionnaires accessibles sur le site Terminales2018-2019** : chaque candidat concerné passera le questionnaire correspondant à la formation de son choix.
- > **Une attestation à télécharger pour finaliser son dossier** : Une attestation téléchargeable sera délivrée par le site Terminales2018-2019 qui devra être jointe au dossier de candidature. Cette opération devra être réalisée au plus tard le 3 avril inclus.

Focus sur l'apprentissage

- ✓ Il est possible de formuler **jusqu'à 10 vœux** en apprentissage, **en plus des 10 vœux autorisés pour des formations sous statut d'étudiant**. Ces vœux apparaîtront dans une liste distincte de celle des formations sous statut d'étudiant.
- ✓ Les BTS et DUT en apprentissage sont **regroupés par spécialité à l'échelle nationale** (même principe de sous-vœux). Pour demander un BTS ou un DUT en apprentissage, le lycéen formule un vœu multiple et peut choisir jusqu'à 10 sous-vœux maximum.
- ✓ S'il est admis dans une formation en apprentissage, le lycéen sera **retenu sous réserve de la signature d'un contrat d'apprentissage**.
- https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/
- <http://www.terminales2018-2019.fr/Sites-annexes/Terminales-2018-2019/Je-prepare-mon-entree-dans-la-vie-etudiante/FAQ-l-apprentissage?id=951489>

Besoin d'aide ?



Sur **parcoursup.fr** :

- ✓ Tutoriels vidéo en ligne
- ✓ Rubrique « Questions fréquentes »
- ✓ **Un formulaire « Contact » disponible depuis le dossier candidat (messagerie interne)**
- ✓ Un numéro vert **0 800 400 070**
- ✓ Comptes Facebook, Twitter et Snapchat de Parcoursup

Au **Lycée Descartes** :

- ✓ Les professeurs principaux, les CPE et l'équipe de direction, qui suivent aussi l'évolution des vœux des élèves sur le site de gestion de Parcoursup

14 mars 2019 : fin de la saisie des vœux

- ✓ Il n'est plus possible d'ajouter de nouveaux vœux, mais il est toujours possible d'en supprimer.
- ✓ Vous avez encore jusqu'au 3 avril pour compléter les dossiers des vœux déjà saisis et les confirmer.

Avant le 3 avril 2019 : Confirmation des vœux

- ✓ La confirmation est **indispensable**.
- ✓ La confirmation d'un vœu est possible dès que le dossier est complet :
 - Tous les éléments demandés doivent être renseignés
 - Le projet de formation motivé doit être rempli
 - La rubrique « Ma préférence » doit être saisie (information confidentielle non transmise aux établissements)
 - Les notes et appréciations de Terminale ont été remontées dans Parcoursup par le lycée, à l'issue du conseil de classe du 2^e trimestre (avant le 15 mars)

Avant le 3 avril 2019 :

Saisie des projets de formation motivés

- ✓ Une saisie obligatoire pour chaque vœu
- ✓ Un élément important du dossier
- ✓ Un écrit sincère, personnel et réfléchi :
 - Activités extrascolaires (artistiques, sportives, associatives, culturelles...)
 - Jobs, séjours linguistiques...
 - Recherches faites sur la formation (JPO, MOOC...)
 - Exploiter les attendus publiés et les mettre en lien avec ses compétences

À partir du 4 avril : Examen des candidatures par les établissements d'accueil

Les informations générales sur l'élève (état civil, scolarité...)

La **fiche Avenir** qui comprend pour chaque vœu :

- ✓ Par matière, la moyenne des deux premiers trimestres de terminale, les appréciations des professeurs et le positionnement de l'élève par rapport à sa classe
- ✓ L'avis du conseil de classe sur le projet d'orientation
- ✓ Des éléments d'appréciation des professeurs principaux (méthode de travail, autonomie, capacité à s'investir, esprit d'initiative)
- ✓ L'avis du chef d'établissement
- ✓ Le niveau de la classe *(fiche Avenir consultable par les candidats à partir du 15 mai)*

Les **notes et appréciations** figurant sur les bulletins trimestriels de 1^{ère} et les deux premiers de terminale

Le **projet de formation motivé**

Les autres éléments éventuellement demandés (CV par exemple) ou ajoutés par le candidat

Tous ces éléments sont étudiés au regard des attendus et des critères publiés par chaque établissement d'enseignement supérieur

À partir du 15 mai : Réponses des établissements

- ✓ Consulter, dans le dossier Parcoursup, les réponses pour chaque vœu ou sous-vœu.
- ✓ De nouvelles propositions sont faites chaque jour, au fur et à mesure des réponses des candidats.
- ✓ Une notification est envoyée à chaque nouvelle proposition (téléphone portable via l'application, messagerie personnelle, messagerie intégrée à Parcoursup). Les parents sont systématiquement prévenus lorsqu'ils ont renseigné leur adresse mail ou leur numéro de portable.

À partir du 15 mai : Réponses des établissements

Pour une **formation sélective** (CPGE, BTS, DUT, écoles, IFSI...) :

- **Oui** : vous avez une proposition d'admission et devez y répondre dans les délais indiqués
- **Oui - en attente d'une place** : vous êtes sur liste d'attente et avez connaissance de votre position sur celle-ci
- **Non** : vous êtes refusé dans cette formation.

Pour une **formation non sélective** (licence, PACES) :

- **Oui** : vous avez une proposition d'admission et devez y répondre dans les délais indiqués
- **Oui-si** : vous avez une proposition d'admission et la formation vous propose de suivre un parcours adapté afin de renforcer votre capacité à réussir dans la formation
- **Oui - en attente d'une place** : vous êtes sur liste d'attente et avez connaissance de votre position sur celle-ci.

À partir du 15 mai : Réponses aux propositions

Plusieurs propositions d'admission (oui / oui-si) :

Vous ne pouvez en accepter qu'une seule et devez renoncer aux autres. Les vœux en attente peuvent quant à eux être maintenus, mais il faut l'indiquer pour ne pas les perdre.

Que des propositions en attente :

Des places se libèrent tous les jours. Lorsqu'il n'y a que des vœux en attente, ceux-ci sont maintenus automatiquement.

Que des réponses négatives :

Possible uniquement si les vœux portent exclusivement sur des filières sélectives. Phase complémentaire à partir du 25 juin, et possibilité après les résultats du bac de se faire accompagner par la commission d'accès à l'enseignement supérieur.

À partir du 15 mai : Délais pour répondre

Les **délais à respecter** pour accepter (ou refuser) une proposition d'admission :

- Entre le 15 et le 19 mai : vous avez **5 jours** pour répondre (J+4)

Exemple : vous recevez une proposition d'admission le 18 mai 2019 : vous pouvez accepter ou renoncer à cette proposition jusqu'au 22 mai 2019 inclus

- À partir du 20 mai : vous avez **3 jours** pour répondre (J+2)

Exemple : vous recevez une proposition d'admission le 5 juillet 2019, vous pouvez accepter ou renoncer à cette proposition jusqu'au 7 juillet 2019 inclus

Exemple : vous recevez une proposition d'admission le 16 juin 2019, donc 1 jour avant les épreuves du baccalauréat, vous pouvez accepter ou renoncer à cette proposition jusqu'au 26 juin 2019 inclus (1 jour avant les épreuves, 8 jours de suspension du délai pendant les épreuves et 2 jours après).

Les dates limites pour accepter ou refuser une proposition sont affichées en face de chacune, dans le dossier candidat

À partir du 15 mai : Réponses aux propositions

- J'attends encore des réponses **hors Parcoursup** :

Vous pouvez accepter la proposition reçue sur Parcoursup jusqu'à ce que vous receviez une réponse de l'autre formation en dehors de la plateforme.

Si cette réponse est positive, vous devez obligatoirement renoncer à la proposition d'admission sur Parcoursup pour qu'elle bénéficie à un autre candidat et vous désinscrire de la plateforme.

- Je souhaite m'inscrire définitivement dans une formation **hors Parcoursup** :

Télécharger et compléter **l'attestation de désinscription**. Cette attestation, délivrée par la plateforme, est indispensable pour garantir ne plus avoir de vœux en cours sur Parcoursup. Elle sera téléchargeable directement dans votre dossier, rubrique « Admission » à compter du 15 mai 2019.

L'option « répondeur automatique »

- Quand ?
 - À partir du 25 juin (après les épreuves écrites du baccalauréat)
- Pourquoi et pour qui ?
 - Pour éviter aux candidats qui attendent une réponse d'avoir à se connecter chaque jour sur la plateforme.
 - Pour les candidats ayant des vœux en attente ET qui le souhaitent parce qu'ils sont certains de leur choix. Cette option est facultative.
- Comment ?
 - Les candidats indiquent le(s) vœux "en attente" qu'ils préfèrent pour que le répondeur automatique puisse répondre à leur place aux propositions d'admission reçues.

L'option « répondeur automatique »

- **Exemple 1** : le candidat n'a programmé sur le répondeur automatique qu'un seul vœu favori en attente.
→ **S'il reçoit une proposition pour ce vœu, elle sera acceptée automatiquement.**
- **Exemple 2** : un candidat a déjà accepté une proposition et a classé 3 vœux favoris en attente.
→ **S'il reçoit une proposition d'admission pour le vœu en attente qu'il a classé en n°2, elle est alors acceptée automatiquement ; son vœu n°3 en attente est supprimé tandis que son vœu n°1 en attente est maintenu.**

La mise en place de l'option « répondeur automatique » ne dispense pas le candidat de répondre aux 3 points d'étape pour confirmer ses choix.

Admissions : les 3 points d'étape (1/2)

Les points d'étape permettent un échange entre les candidats et la plateforme, afin de connaître leur situation et de pouvoir connaître l'évolution de leur choix d'orientation et de solliciter un accompagnement le cas échéant.

2 points d'étape pour confirmer ses choix :

- **Point d'étape 1 : 25 juin (jusqu'au 27 juin 2019)**
- **Point d'étape 2 : 6 juillet (jusqu'au 8 juillet 2019)**

Pour ces deux points d'étape :

Les candidats « en attente » sur tous leurs vœux : ils doivent indiquer les vœux « en attente » qu'ils souhaitent maintenir dans leur dossier.

Les candidats qui ont déjà accepté une proposition en maintenant un ou des vœux en attente : ils doivent confirmer la proposition acceptée et indiquer les vœux « en attente » qu'ils souhaitent maintenir dans leur dossier.

Admissions : les 3 points d'étape (2/2)

Point d'étape 3 : du 17 au 19 juillet 2019

Les candidats qui ont accepté une proposition mais ont maintenu un/des vœu(x) en attente devront, dans la période définie, confirmer leur choix d'inscription dans la formation acceptée.

Après les résultats du baccalauréat

Inscription administrative

- Les candidats doivent confirmer leur choix **avant le 19 juillet** (3^{ème} point d'étape).
- Après avoir accepté la proposition d'admission de son choix, le futur étudiant doit effectuer son **inscription administrative** dans l'établissement qu'il va intégrer.
- Ces formalités sont propres à chaque établissement : toutes les modalités d'inscription sont indiquées sur Parcoursup.

Conclusion : le rôle des parents

- ✓ Aider à la construction du projet personnel
- ✓ Accompagner l'élaboration de la liste des vœux
- ✓ Établir un ordre virtuel
- ✓ Participer à l'écriture et la relecture des projets de formation motivés
- ✓ Rappeler les échéances